

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND CALAIS TERRES ET MERS

RÉGULARISATION ADMINISTRATIVE DU SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT DE « CALAIS MONOD »

COMMUNES DE CALAIS, COULOGNE, MARCK ET SANGATTE-BLÉRIOT-PLAGE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est prévenu qu'en application du code de l'environnement et en exécution d'un arrêté préfectoral daté du 10 octobre 2018, une enquête publique relative aux travaux de régularisation administrative du système d'assainissement de « Calais Monod », aura lieu pendant 31 jours consécutifs, **du 12 novembre au 12 décembre 2018 inclus**. Cette enquête a pour objet la demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau. Elle se déroulera sur le territoire des communes de CALAIS, COULOGNE, MARCK et SANGATTE-BLÉRIOT-PLAGE. Le siège de l'enquête est fixée en mairie de CALAIS (Place du Soldat Inconnu, CS30329 - 62107 CALAIS CEDEX).

Monsieur Philippe DUPUIT, directeur de l'environnement et du développement durable retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur chargé de la conduite de cette enquête.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur, le Président du Tribunal Administratif de LILLE ou le conseiller délégué par ses soins ordonnera l'interruption de l'enquête, désignera un commissaire enquêteur remplaçant et fixera la date de reprise de l'enquête. Le public sera informé de ces décisions.

Pendant la durée de l'enquête, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête, comprenant notamment les informations environnementales, en mairies de CALAIS, COULOGNE, MARCK et SANGATTE-BLÉRIOT-PLAGE, aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit pour la mairie de CALAIS, du lundi au vendredi, de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le samedi de 10h00 à 12h00 ; pour la mairie de COULOGNE, du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 13h45 à 17h30 ; pour la mairie de MARCK, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; permanence le jeudi, de 17h00 à 18h30 ; pour la mairie de SANGATTE-BLÉRIOT-PLAGE, en mairie de Sangatte ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ; en mairie annexe de Blériot-Plage ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le dossier d'enquête sera également consultable, dans son intégralité, depuis le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique suivante : « Publications / Consultation du public / Enquêtes publiques / Eau / Régularisation administrative du système d'assainissement de Calais-Monod.

Enfin, le public pourra consulter le dossier d'enquête depuis un poste informatique mis à sa disposition en préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT/BICUPE/SUP – rue Ferdinand Buisson – 62 020 ARRAS Cedex 9) du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire connaître ses observations et propositions :

- soit en les consignait directement sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies susvisées ;
- soit en les adressant, par courrier, à l'attention du commissaire enquêteur, en mairie de CALAIS, siège de l'enquête ;
- soit en les adressant, par courrier électronique, au commissaire enquêteur, par le biais du site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (www.pas-de-calais.gouv.fr), à la rubrique susvisée, en cliquant sur le bouton « Réagir à cet article ».

Les observations et propositions du public adressées par voie postale et par courrier électronique au commissaire enquêteur ainsi que les observations écrites du public reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences (aux jours et heures fixés ci-dessous) seront annexées, dans les meilleurs délais, au registre déposé au siège de l'enquête, en mairie de CALAIS et seront consultables sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais (rubrique susvisée).

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions :

- le lundi 12 novembre 2018 de 9h00 à 12h00 en mairie de Calais,
- le mardi 20 novembre 2018 de 14h00 à 17h00 en mairie de Coulogne,
- le jeudi 29 novembre 2018 de 14h00 à 17h00 en mairie de Marck,
- le mercredi 05 décembre 2018 de 14h00 à 17h00 en mairie de **Blériot-Plage**,
- le mercredi 12 décembre de 14h00 à 17h00 en mairie de Calais.

À l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, pour rendre son rapport relatif au déroulement de l'enquête et énonçant ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserve ou défavorables au projet.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera déposée en mairies susvisées ainsi qu'en préfecture du Pas-de-Calais pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Elle sera également disponible, pour la même durée, sur le site internet de la préfecture du Pas-de-Calais. Toute personne intéressée pourra en demander communication en s'adressant à la préfecture du Pas-de-Calais (DCPPAT-BICUPE-SUP).

Au terme de l'enquête publique, le Préfet du Pas-de-Calais statuera, par arrêté sur la présente demande d'autorisation environnementale au titre de la loi sur l'eau.